



Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 013-211300637-20240624-149_2024-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRAMAS

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

n°149-2024

OBJET :

Approbation de la convention de financement de travaux d'intégration des ouvrages de distribution d'électricité dans l'environnement entre la commune de Miramas et le SMED 13 - Mise en technique discrète et/ou en souterrain chemin de Concorde

Séance du 24 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Ali BOUZELMAT – Hatab JELASSI – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO
Géraldine BUTI par Bernard GOUDILIERE
Maryse RODDE par Christiane LEYDER
Martine ARFI par Olivier JULIEN
Christophe CAILLAULT par Gérald GUILLEMONT
Margarita ACKE MELO par Monique TRINQUET
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS

Etaient absents : Madame et Monsieur,

Viviane ROYER
Romain TONUSSI

Siège vacant : Monsieur,

Nicolas Franck CHALENDAR Conseiller démissionnaire à partir du 18/06/2024 à 20h13, procédure de remplacement en cours.

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

VOTE :

Ne prend pas part au vote en tant qu'élue intéressée :
BUTI G (élue représentée)

POUR :

31 (29 « Pour Miramas » + 2
« Miramas avec vous »)

OBJET : Approbation de la convention de financement de travaux d'intégration des ouvrages de distribution d'électricité dans l'environnement entre la commune de Miramas et le SMED 13 - Mise en technique discrète et/ou en souterrain chemin de Concorde

Les travaux d'effacement des réseaux aériens des ouvrages de distribution électrique participent de l'embellissement d'ensemble du cadre de vie urbain.

Pour faciliter la réalisation d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement située chemin de Concorde, il est proposé d'approuver une convention définissant les engagements respectifs du SMED 13 qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et de la Commune, en prévoyant une contribution de cette dernière au financement des travaux, en complément des contributions versées par le concessionnaire Enedis (40 % du montant HT plafonné) et par d'autres partenaires institutionnels.

Le coût de l'opération à la charge de la Commune est estimé à 103 279 € HT.

Au terme des travaux, le SMED13 pourra proposer à la Commune des travaux supplémentaires de même nature, dans la limite de l'enveloppe financière visée à l'article 2 de la convention jointe en annexe.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de financement de travaux d'intégration des ouvrages de distribution d'électricité dans l'environnement entre la commune de Miramas et le SMED 13 jointe en annexe, pour la mise en technique discrète et/ou en souterrain du réseau électrique chemin de Concorde ;
- de fixer le financement de travaux à la charge de la Commune à 103 279 € HT ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre et article correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération, la convention et tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de financement de travaux d'intégration des ouvrages de distribution d'électricité dans l'environnement entre la commune de Miramas et le SMED 13 jointe en annexe, pour la mise en technique discrète et/ou en souterrain du réseau électrique chemin de Concorde.
- **FIXE** le financement de travaux à la charge de la Commune à 103 279 € HT.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération, la convention et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 28/06/2024

**Le Maire
Conseiller métropolitain
Acte signé le 25 juin 2024**

Frédéric VIGOUROUX